RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Bilan technique et financier du contrat territorial du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier

2022 – 2024

Bilan à 3 ans

Date du document : 26-03-2025

Données générales du territoire

Inscrire ci-dessous les informations qui correspondent à la ou aux thématique(s) de votre contrat.

Généralités				
Nom du contrat	Ru, Vauvise, Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier			
Structure(s) porteuse(s)	SIRVAA			
Dates des précédents contrats + volet(s) concerné(s)	1er contrat territorial sur le volet milieux aquatiques 2022-2024			
Surface actuelle du territoire (en km²)	1035,8 km² de bassins-versants			
Présence d'un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) + son nom	SAGE Allier Aval englobant 2 des 10 masses d'eau gérées par le SIRVAA			
Pressions du territoire (case à cocher)				
Nitrates ☒	Pesticides ☒	Morphologique ☒	Continuité ☒	Prélèvements tout usage ☒
Continuité écologique				
Linéaire de cours d'eau (en km)	787,8km de cours d'eau			
Nombre d'ouvrages en liste 2	115 ouvrages (selon étude diagnostic)			
Zone humide				
Surface de zone humide (en ha)	Non déterminé (absence d'études sur le sujet)			
Pollutions diffuses				
Nombre d'exploitations agricoles	Non connu			
Surface agricole utile (en ha)	Non connu			
Nombre de captages prioritaires	Non connu			
Nom des captages prioritaires et leur aire d'alimentation	Non connu			
Surface agricole utile dans les AAC	Non connu			
Nombre d'exploitations agricoles dans les AAC	Non connu			
Gestion quantitative				
Nombre d'irrigants	Non connu			
SAU irriguée	Non connu			
Présence d'un PTGE + son nom	Non connu			
Présence d'un OUGC + son nom	Non connu			

Plan d'actions global

❖ Préambule

Le Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les bassins-versants du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs affluents a été conçu en deux temps.

Première démarche de Contrat Territorial : Territoire Ru, Vauvise et affluents :

Le Syndicat déjà compétent en 2016 sur le territoire du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents, s'est engagé dans une première démarche de Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) avec la présélection du territoire. Pour permettre l'émergence de ce premier CTMA, le syndicat a recruté un chargé de mission rivières en 2017. L'étude diagnostic et de programmation, confiée au bureau d'études CE3E, s'est déroulée de 2018 à 2021. La procédure d'enquête publique a été menée en 2022 et le CTMA est en phase opérationnelle depuis 2022.

Seconde démarche de Contrat Territorial : Territoire Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier :

En parallèle de cette première démarche de mise en place d'un Contrat Territorial et en lien avec l'extension du SIRVAA en 2019, une seconde démarche de mise en œuvre de contrat territorial a été initiée en 2021 sur le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier. L'étude diagnostic et de programmation, confiée au bureau d'études RIVE s'est déroulée sur les années 2021 à 2023. L''enquête publique a été menée en 2024 pour un démarrage du programme d'action la même année.

Fusion des deux démarches au sein d'un unique avenant :

Le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier a été rattaché en 3ème année du Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur le Ru, la Vauvise et leurs affluents par voie d'avenant. Cet avenant N°1, applicable au 1er janvier 2024 a été signé par l'ensemble des partenaires en date du 4 juillet 2024. Cet avenant a revu à la baisse les opérations sur le territoire Ru, Vauvise et affluents et a intégré 3 projets de renaturation sur le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier.

❖ Présentation du territoire

Les enjeux et altérations du territoires ont été déterminés à la suite de l'étude diagnostic préalable au contrat territorial sur les bassins-versants du Ru et de la Vauvise réalisée entre 2018 et 2021 et de l'étude diagnostic préalable au contrat territorial sur les bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier réalisée entre 2020 et 2023.

Qualité physique :

La morphologie (lit mineur, substrat, berge, ripisylve) des cours d'eau sur l'ensemble des bassins-versants du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier est fortement altérée. De manière globale, les masses d'eau sont marquées par la réalisation d'anciennes pratiques généralisées de curage et de recalibrage effectués jusque dans les années 1980 par la présence de nombreux obstacles à l'écoulement, ainsi que par l'absence de ripisylve liée à un abattage important des haies en bordure de cours d'eau. Par ailleurs, et de manière plus locale, la morphologie est également altérée à cause des problèmes d'incisions du lit liés : aux à-coups hydrauliques générés sur les coteaux du Sancerrois, au colmatage des sédiments en lien avec des problématiques de piétinement de berge.

Selon l'analyse du Réseau d'Evaluation des Habitats (REH) sur les bassins-versants du Ru et de la Vauvise, le compartiment du lit mineur présente un état médiocre à mauvais sur environ 86% du linéaire total et le compartiment berge et ripisylve présente un état médiocre à mauvais sur environ 45% du linéaire total. Sur les bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier, les masses d'eau de la Judelle, du Balance, de l'Aubois, des Barres et de l'Etang Bernot présentent un état médiocre à mauvais sur environ 92% du linéaire sur le compartiment du lit mineur et sur 83,2% des linéaires sur le compartiment berges et ripisylve. La masse d'eau des Presles quant à elle ressort avec une altération médiocre à mauvais sur 11% du linéaire pour le lit mineur et à 55% pour le compartiment berges et ripisylve.

Continuité écologique :

Les cours d'eau de l'ensemble des masses d'eau concernées par le contrat territorial présentent une forte discontinuité biologique et sédimentaire.

Selon l'étude diagnostic menée sur les bassins-versants du Ru et de la Vauvise, sur les 320 kilomètres de cours d'eau prospectés, plus de 115 ouvrages ont été recensés dont plus de 75% se révèlent être des ouvrages infranchissables pour les poissons et les sédiments. Par ailleurs, les milieux aquatiques sont également en discontinuité à cause de la présence du canal latéral à la Loire. L'analyse du REH indique que le compartiment de la continuité écologique présente un état médiocre à mauvais sur environ 72% des masses d'eau.

Par ailleurs, la grande partie de ces ouvrages est localisée sur des portions de cours d'eau en liste 2 (article L214-17 du code de l'environnement) et un ouvrage figure également sur la liste des ouvrages prioritaires dans le cadre de la politique apaisée de rétablissement de la continuité écologique. Cet ouvrage concerne le clapet du Moule sur la Vauvise qui présente l'enjeu écologique majeur du bassin-versant en termes de reconquête des espèces migratrices avec la reconnexion de la Loire avec l'amont du bassin-versant de la Vauvise avant le passage du siphon sous le canal latéral à la Loire.

Selon l'étude diagnostic menée sur les bassins-versants de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier, sur les 300 kilomètres de cours d'eau prospectés, plus de 880 ouvrages ont été comptabilisés. Parmi ces ouvrages, 483 présentent un obstacle à la libre circulation des espèces et 261 présentent un obstacle au transit sédimentaires. Par ailleurs, les masses d'eau sur l'Aubois et sur les affluents sud de la Loire et de l'Allier

présentent de nombreux plans d'eau venant perturber la libre circulation des eaux. L'analyse du REH indique des disparités sur l'altération de ce compartiment par masse d'eau. Ainsi, le compartiment de la continuité écologique présente un état médiocre à mauvais sur environ 49 à 57% sur l'Etang Bernot, la Balance, la Presle, à 7% sur l'Aubois et sur 93 à 97% sur la Judelle et les Barres.

Hydrologie :

Les bassins-versants du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier présentent des sensibilités diverses et disparates sur le compartiment de l'hydrologie.

Selon l'étude diagnostic menée sur les bassins-versants du Ru et de la Vauvise, deux problématiques hydrauliques ont été recensées avec, d'une part, une sensibilité des têtes de bassin sur la Vauvise et le Boisseau aux assecs estivaux et, d'autre part, des problématiques d'à-coups hydrauliques sur les côteaux du Sancerrois sur la Colette et le Boisseau qui contribuent à l'incision des cours d'eau, à l'érosion et l'écroulement de berges. En outre, les masses d'eau du Balance, de la Judelle, de l'Aubois et des Barres sont fortement altérés vis-à-vis de l'hydrologie à cause de la sensibilité des cours d'eau aux à-secs et la présence de nombreux plans d'eau interceptant les écoulements et favorisant les phénomènes d'évaporation.

Pollutions diffuses :

Le territoire de réalisation du futur contrat territorial est localisé sur la Champagne Berrichonne présentant une occupation des sols à dominance de grandes cultures et sur le Pays Fort, caractérisé sur les masses d'eau du Boisseau et de la Colette par une activité viticole importante. De ce fait, les cours d'eau reçoivent à la fois des apports de sédiments, liés à l'érosion des sols cultivés, mais également des résidus de fertilisants (nitrates et phosphates) et des résidus de produits phytosanitaires.

L'état chimique des masses d'eau de la Judelle, du Boisseau, de la Colette et de la Vauvise est considéré mauvais (état des lieux de 2019).

Changements climatiques :

Selon les prévisions apportées par le projet explore 2070 (Irstea, Météo France et BRL ingénierie) sur les conséquences du changement climatique lié à l'augmentation de la température, la répartition et l'intensité des précipitations, les modèles s'accordent à dire que la France devra faire face d'ici 25 à 45 ans à une diminution générale des débits dans les cours d'eau associée à des étiages plus rigoureux et à des phénomènes de crues plus importantes.

Au travers de la restauration des cours d'eau et des zones humides dans le cadre du programme d'actions, il sera possible de préserver le fonctionnement naturel des écosystèmes et d'améliorer leur capacité de résilience pour faire face à un événement extrême. Ainsi, les actions portées par le syndicat permettront indirectement à limiter l'impact négatif du changement climatique.

❖ Stratégie mise en place

Priorisation des masses d'eau :

La capacité budgétaire et humaine du SIRVAA étant limitée, une priorisation des secteurs d'intervention a été proposée. Cette priorisation suit les règles suivantes :

- les **interventions** du syndicat porteront sur les **masses d'eau altérées**, **proches du bon état écologique**, de manière à faire basculer l'état écologique de ces masses d'eau vers le bon état ;
- les **interventions** porteront sur les **cours principaux** et les **affluents majeurs** des masses d'eau et les secteurs amont sensibles aux phénomènes d'assecs seront évités ;
- les actions de **restauration** de la **continuité écologique** seront **ambitieuses** et seront menées en priorité sur la masse d'eau de la Vauvise, afin de satisfaire aux exigences règlementaires liées au classement en liste 2, ZAP anguilles et pour permettre le décloisonnement des cours d'eau depuis l'aval vers l'amont ;
- de manière générale, les **opérations** menées seront de **nature ambitieuse** afin d'obtenir une **efficience maximale** en termes de gain écologique.

Sur la base de ces critères, il a été décidé de concentrer les moyens sur les masses d'eau de **l'Aubois**, de la **Judelle**, de la **Vauvise** et du **Boisseau**. Les masses d'eau de la **Colette**, des **Barres**, de **l'Etang Bernot**, des **Presles** et du **Balance** étant fortement dégradés, il a été décidé de ne pas mobiliser l'action du syndicat sur ces bassins-versants dans le cadre de ce premier Contrat Territorial. Par ailleurs, la **Benelle** présentant actuellement un bon état écologique, aucune action n'a été planifié sur ce territoire.

Enjeux et objectifs :

La stratégie de territoire a été élaborée en s'appuyant sur l'état écologique des masses d'eau, l'état des différents compartiments de l'hydromorphologie et le besoin de répondre aux différentes exigences réglementaires (SDAGE, article L.214-17 du code de l'environnement et ZAP anguilles) tout en tenant compte des usages de la ressource en eau. Sur cette base, trois enjeux et sept objectifs ont été définis pour la rédaction du programme d'actions :

Enjeu E1	**Atteinte du bon état écologique**
Objectifs	A - Restaurer la continuité écologique
	B - Restaurer une hydromorphologie fonctionnelle
	C - Restaurer les habitats aquatiques
	D - Reconquérir et valoriser les zones humides
	E - Lutter contre les espèces invasives
Enjeu E2	**Amélioration hydraulique des écoulements**
Objectifs	F - Améliorer les écoulements
Enjeu E3	**Gestion des activités et des usages**
Objectifs	G - Adapter l'abreuvement du bétail dans la rivière

Ces enjeux et objectifs répondent aux altérations majeures des masses d'eau en particulier aux pressions liées aux obstacles à l'écoulement et aux altérations de la morphologie. Par ailleurs, le programme d'actions a été développé de la manière suivante :

- Sur les **masses d'eau du Ru et de la Vauvise** autour de l'objectif principal de **rétablissement de la continuité écologique** sur l'axe Vauvise, sur les obstacles aval des affluents de la Vauvise, ainsi que sur l'ouvrage verrou sur la masse d'eau du Boisseau en aval du cours d'eau. ;
- Sur les **masses d'eau de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier** autour de l'objectif principal de **restauration morphologique** des cours d'eau et des zones humides attenantes.

Enfin, le programme d'actions a été développé de manière à concilier les objectifs environnementaux d'amélioration de l'état écologique avec les usages identifiés mais aussi, selon l'acceptabilité sociale tout en tenant compte des capacités financières du SIRVAA. Pour évaluer les possibilités financières du SIRVAA, le syndicat a procédé à la rencontre des Présidents de Communautés de Communes afin d'estimer le montant des travaux acceptable et mobilisable annuellement pour la réalisation du programme d'actions. Ainsi, cette étape de concertation en amont a permis au syndicat de s'assurer des possibilités financières du programme d'actions et de sa réalisation.

Volets visés par le Contrat Territorial

Le contrat territorial mis en place par le SIRVAA est un Contrat Territorial Milieux Aquatiques uniquement.

Carte des masses d'eau par priorité

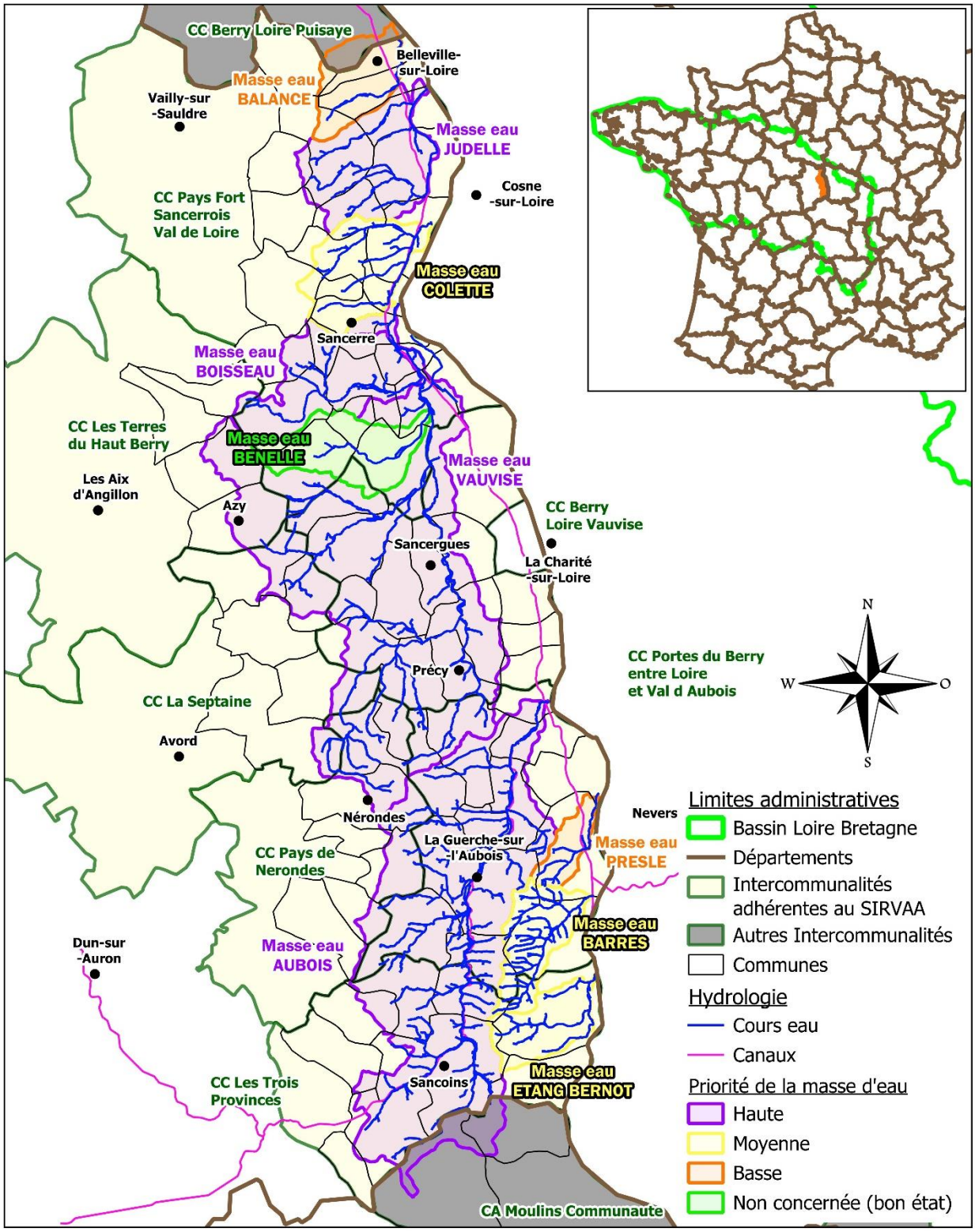

Syndicat Intercommunautaire du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents / déc 2024
Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne masses d'eau / IGN Departement / IGN EPCI / IGN communes / DDT18 BCAE 2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Bilan technique

❖ Volet Milieux Aquatiques – Volet unique

Synthèse globale

Le 1er cycle du Contrat Territorial Milieux Aquatiques a subi un développement laborieux et a permis au final la réalisation d'une étude de rétablissement de la continuité écologique sur 7 ouvrages hydrauliques et la réalisation effective de 3 chantiers sur les 13 initialement programmés. Le tableau suivant présente les objectifs initiaux posés et la réalisation effective des actions du Contrat Territorial.

Catégorie d'actions	Actions	Objectif 3 ans	Réalisation effective	Résultats
Travaux structurants	Restauration de la petite continuité (chute <50cm)	6 ouvrages	2 ouvrages	25% > x ≤ à 50%
	Renaturation morphologique	1 310ml	400ml	25% > x ≤ à 50%
	Plantation	3 370ml	680ml	≤ 25%
	Travaux agricoles intégrés dans un projet global	7 abreuvoirs, 1 passage à gué et 2 200ml clôture	3 passages à gués et 680ml de clôture	25% > x ≤ à 50%
	Protection de berge intégré dans un projet global	70ml	0ml	≤ 25%
Travaux complémentaires	Travaux agricoles	8 abreuvoirs et 3 340ml clôture	0 abreuvoirs et 0 ml clôture	≤ 25%
Travaux continuité	Rétablissement de la continuité écologique	4 ouvrages	0 ouvrage	≤ 25%
Etude continuité	Etude multi scénario de rétablissement de la continuité écologique	11 ouvrages	7 ouvrages	50% > x ≤ à 75%
Animation et communication	Animation	2022-23 : 1 ETP 2024 : 2 ETP et 1 stagiaire	2022-23 : 1 ETP 2024 : 2 ETP et 1 stagiaire	> 75%
	Communication	Opérations de communications diverses	Opérations de communication diverses	> 75%
Suivi	Réalisation d'indicateurs de suivi	15 sites	0 sites	≤ 25%

Actions morphologiques	**Travaux de restauration** (structurants, complémentaires, continuité)	**13 chantiers**	**3 chantiers**	**≤ 25%**

Difficultés rencontrées

De nombreuses difficultés ont été rencontrées au cours de la réalisation de ce premier programme d'action 2022-2024. Ces difficultés sont d'ordre du personnel au niveau de la cellule de coordination, d'adhésion des propriétaires aux projets proposés et réglementaires avec l'apparition de la loi Climat et Résilience et les durées d'instruction des procédures administratives de déclaration d'intérêt général et de dossier loi sur l'eau.

Perturbations au sein de la cellule de coordination du SIRVAA :

Tout d'abord, le syndicat s'est lancé dans la mise en place d'une seconde démarche de contrat territorial sur le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier alors que son premier contrat territorial sur le Ru, la Vauvise et leurs affluents a débuté depuis 2022. Cela a eu pour effet de dissiper techniquement le seul poste de chargé de mission qui était présent en 2021. Pour accompagner la réalisation effective du programme d'action, un nouveau poste technique a été ouvert tardivement pour une prise de poste en décembre 2021. Ainsi, les mesures sur le terrain et le développement des projets 2022 ont débutés en février-mars 2022 et non dès l'été 2021. Le syndicat a donc débuté avec un temps de retard l'exécution de son programme d'actions.

De plus, le chargé de mission, coordinateur général, du SIRVAA, M. PIERRE-CHUPIN Erwan a eu des problèmes de santés en 2022 qui ont conduit à un arrêt de travail de 6 mois et à une reprise progressive à mi-temps sur les 3 mois qui ont suivi. Cet événement a fortement perturbé le bon déroulement de l'année 2022 et à contribuer à l'accumulation de retard du programme d'action dès sa mise en œuvre.

Enfin, le second chargé de mission, Mme GAUVIN Amaya, a démissionné au cours de l'année 2022, ce qui a nécessité le recrutement de son remplaçant, M. RUFFLÉ Valérian, qui a pris son poste le 1er décembre 2022. Comme pour l'année 2022, les prospections de terrains pour les travaux 2023 ont démarré en février-mars 2023. Ce qui a également entraîné un décalage du programme d'action initial.

Difficulté d'adhésion des propriétaires privés :

Le syndicat a rencontré des difficultés pour pouvoir convaincre les propriétaires privés à faire réaliser les travaux. Tout d'abord, il est important de rappeler que le SIRVAA s'est lancé dans un premier contrat territorial avec une équipe « jeune ». L'absence de travaux similaires sur le territoire a été un frein pour obtenir l'adhésion de certains propriétaires.

Par ailleurs, l'absence de communication de la Direction Départementale du Cher sur les obligations des propriétaires riverains à permettre la libre circulation des espèces sur les cours d'eau inscrits en liste 2 est également un élément qui a joué en défaveur du SIRVAA. La Vauvise et l'ensemble de ses affluents et sous affluents (exceptés la Benelle et le Boisseau/la Planche Godard) sont inscrits sur liste 1 et 2 du L.214-17 du code de l'environnement. Les propriétaires d'ouvrages sur ces cours d'eau ont donc une obligation légale à permettre la libre circulation des espèces et des sédiments sur leurs ouvrages depuis 2012. Toutefois, aucune information ou contrôle des services de la police de l'eau n'ayant été effectuée à destination des propriétaires d'ouvrages, c'est le syndicat qui a été en charge de présenter ces obligations aux propriétaires dès 2021. En ces conditions et sans aucune sanction réceptionnée depuis 2012, les propriétaires d'ouvrages restent réfractaires à toute modification de leurs ouvrages existants pour répondre à l'obligation de continuité écologique même si le syndicat pourrait contribuer à leur régularisation.

Enfin, le syndicat étant dans son premier contrat territorial, il ne dispose pas de réalisations vis-à-vis d'opération de renaturation. Ainsi, il ne peut pas effectuer de retours d'expériences ou emmener des propriétaires réticents sur des sites renaturés, ce qui complexifie l'adhésion de ces derniers.

Inconvénients d'ordre réglementaires :

Dans un premier temps, la parution de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 a été un élément perturbateur pour la mise en œuvre du programme d'actions sur le territoire Ru et Vauvise. En effet, le programme d'actions développé mettait en accent des opérations de rétablissement de la continuité écologique sur le territoire. La parution tardive de cette nouvelle loi a eu des répercussions d'ordre réglementaires et de financement puisqu'il n'est désormais plus question de proposer d'effacement ou d'arasement sur les ouvrages pouvant avoir un usage hydroélectrique réel ou potentiel sur les cours d'eau en liste 2. La modification de l'article L.214-17 du code de l'environnement a été perçue par les élus et certains propriétaires comme un aveu d'inefficacité des actions de continuité écologique. L'évolution de ce cadre réglementaires associé au manque de communication des services de la police de l'eau sur les obligations de continuité écologiques, évoqué dans le paragraphe précédent, est une raison complémentaire pouvant expliquer le retard accumulé dans l'exécution de ce programme d'action.

Dans un second temps, le programme d'action sur le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier aurait dû débuter en 2024, toutefois cela n'a pas été le cas à cause des délais trop conséquents passés pour l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Générale. En effet, le dossier initial d'autorisation au titre de la loi sur l'eau et de DIG a été déposé en août 2023. La réapparition de la rubrique 3.3.5.0 a permis de faire évoluer le dossier d'autorisation vers un dossier de déclaration déposée en novembre 2023. Un retard important dans la désignation du commissaire enquêteur a été constaté, puisque l'enquête publique n'a pu être débutée qu'en avril 2024. Cette procédure administrative s'est ensuite bien déroulée et s'est soldée par la parution de l'arrêté de déclaration d'intérêt général en juillet 2024. La parution tardive de cet arrêté couplée à la fin du 11ème programme de financement de l'agence de l'eau Loire Bretagne a contribué au report de 4 projets sur le territoire de l'Aubois et des affluents de la Loire et de l'Allier pour le second cycle de contractualisation.

Bilan technique

Malgré les désagréments rencontrés lors de la mise en œuvre du programme d'actions 2022-2024 de son premier contrat territorial, il est bon de noter que l'étude de rétablissement de la continuité et 3 actions ont pu être effectivement réalisées. Par ailleurs, des consultations ont également eu lieu en 2024 pour 3 projets à savoir GA BOI04, GA VAU10 et GA BOI02. Les conditions météorologiques pluvieuses de l'été et de l'automne 2024 ont décalé la réalisation de ces trois projets à 2025. De plus, le projet GA LIS01 aval a été finalisé en termes de développement technique fin 2024 pour une réalisation 2025. De même, les rencontres avec les propriétaires et les mesures de terrains sur les projets AUBO_5 et AUBO_7 ont également été réalisés en 2023 et 2024. Ainsi, ces projets seront rattrapés pour une réalisation en 2025.

Le détail sur l'état de développement des projets du cycle 2022-2024 est présenté dans le tableau ci-dessous :

Identifiant	Nature action	Etat développement	Budget initial	Budget révisé	Réalisation initiale	Réalisation révisée
Etude continuité	Etude continuité écologique	En cours de finalisation avec 1 an de retard. Il ne sera pas possible de mener des opérations continuités sur les ouvrages concernés en 2025	187 500€ TTC	112 670,40€ TTC (Aquabio)	2022-2023	2023-2024
GA BLA01	Continuité pont cadre Cloix - Chaume Blanche à Garigny	Travaux finalisés en 2023 avec 1 an de retard	4 200€ TTC	9 918,00€ TTC (Thibault Frères)	2022	2023
GA LIS03	Travaux agricoles et plantation - Liseron à Précy	En cours de finalisation avec 2 ans de retard. Grosses difficultés avec l'entreprise Millet et Fils	33 366€ TTC	35 881,58€ TTC (Millet et Fils)	2022	2023-2024
GA PLA02	Renaturation – Planche-Godard à Veaugues	Travaux finalisés en 2024 avec 1 an de retard	82 200€ TTC	56 906,20€ TTC (Chognot)	2023	2024
GA BOI04	Renaturation - Planche-Godard à St-Bouize	En attente pour réalisation 2025 – retard CD18 pour protection berge Les conditions météo n'ont pas permis de faire ces travaux en 2024	32 650€ TTC	Réévalué A 55 000€ TTC (BBF)	2022	2025
GA VAU07	Continuité seuil Chalivoy – Vauvise à Feux/Herry	*Projets reportés à plusieurs reprises* - Manque solution technique Stratégie à redéfinir	22 500€ TTC	Réévalué à 42 000€ TTC	2022	2027
GA LIS01 aval	Continuité pont cadre RD12 – Liseron à Menetou-Couture	*En cours de développement en 2024* – Technique à revoir mais réalisation envisageable en 2025	6 000€ TTC	Réévalué à 10 000€ TTC	2023	2025
GA LIS01 amont	Renaturation – Liseron à Menetou-Couture	*Projet en attente* – Stratégie redéfinie car secteur amont en assec	134 160€ TTC	Projet mis en suspens (assec)	2023	ND
GA VAU10 et BOI02	Travaux agricoles et plantation – Vauvise à Ménétréol et Boisseau à Vinon	En attente pour réalisation 2025 – Les conditions météo n'ont pas permis de faire ces travaux en 2024 et difficultés Millet et Fils	20 028€ TTC	Réévalué à 85 000€ TTC (Chognot)	2024	2025
Vau 1.13	Continuité seuil Grange – Vauvise à Saint-Bouize	*En cours de développement en 2024* – Coordination avec la DREAL et technique à revoir	6 000€ TTC	Réévalué à 45 000€ TTC	2024	2026
AUBO_5	Continuité au Moulin Brûlé – Aubois à Sancoins	*Démarrage développement technique en 2024* – données de terrain saisies Stratégie prioritaire sur ce type d'intervention continuité	58 747€ TTC	Réévalué à 60 000€ TTC	2024	2025
AUBO_7	Renaturation – Aubois à Grossouvre	*Démarrage développement technique en 2024* – données de terrain saisies Stratégie prioritaire : mesures datant de 2023 et dvpt technique léger	19 140€ TTC	Réévalué à 20 000€ TTC	2024	2025
ARCU_215 et 311	Petite continuité et travaux agricoles – Arcueil à Sancoins	*Absence d'échanges avec les propriétaires et absence de visites de terrain* - Stratégie non prioritaire	26 496€ TTC	Réévalué à 27 000€ TTC	2024	2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

agence de l'eau Loire-Bretagne

Carte des travaux Milieux Aquatiques 2022-24

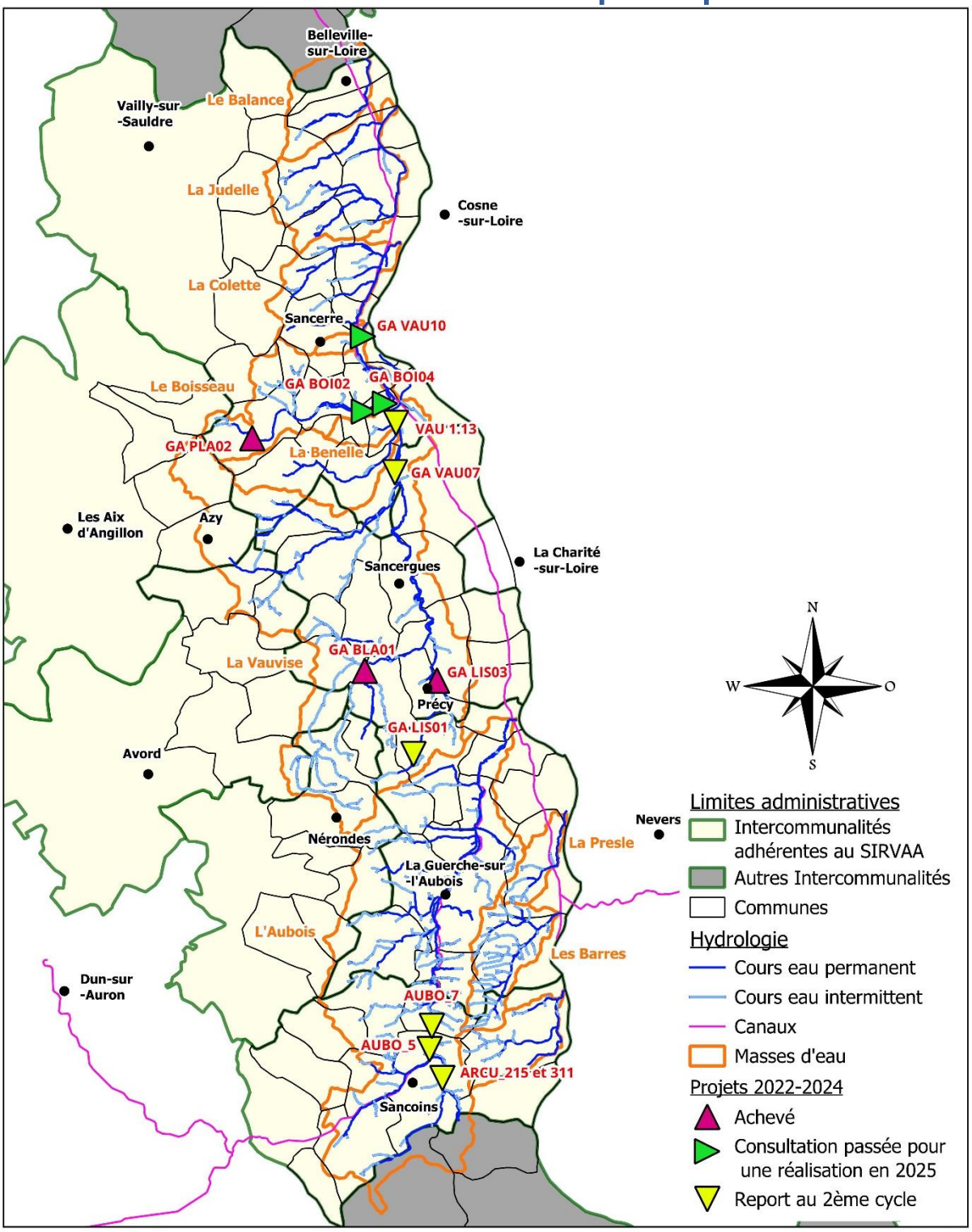

Syndicat Intercommunautairel du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents / Juillet 2020
Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne masses d'eau / IGN Departement / IGN EPCI 2015 / IGN communes/ DDT18 BCAE 2020

❖ Perspectives 2ème cycle 2025-2027

Le syndicat prévoit sur le second cycle de contractualisation de finaliser le maximum d'opérations initialement prévues dans le 1er cycle du Contrat Territorial. Par ailleurs, ayant constaté la difficulté à mener les opérations, il a été décidé de concentrer les activités de la cellule de coordination autour de deux projets d'envergures (restauration morphologique d'importance et opération de rétablissement de la continuité) et de prévoir la réalisation de petites actions structurantes de rétablissement de la continuité écologique, de plantation ou des travaux agricoles complémentaires. Par ailleurs, si au cours de l'année précédant les travaux, le propriétaire émet un avis défavorable, le syndicat pourra piocher parmi ses actions de substitution pour remplacer cette dernière. Les objectifs du 2nd cycle de contractualisation sont repris dans le tableau suivant :

		2025		2026		2027		Synthèse 2025-2027	
Objectifs	**Sous-objectifs**	**Quantité projetée**	**Coût TTC projeté**	**Quantité projetée**	**Coût TTC projeté**	**Quantité projetée**	**Coût TTC projeté**	**Quantité projetée**	**Coût TTC projeté**
Améliorer la qualité fonctionnelle des cours d'eau	Travaux de restauration de la petite continuité écologique (chute <50cm)	2 ouvrages	15 000,00 €	15 ouvrages	24 000,00 €	13 ouvrages	26 500,00 €	**30 ouvrages**	**65 500,00 €**
	Travaux de restauration de la morphologie	1 530ml	94 500,00 €	800ml	106 000,00 €	800ml	109 000,00 €	**3 130ml**	**309 500,00 €**
	Travaux de restauration de la continuité écologique (chute >50cm)	3 ouvrages	143 000,00 €	6 ouvrages	106 000,00 €	2 ouvrages	142 000,00€	**11 ouvrages**	**391 000,00€**
Restaurer les berges et limiter l'érosion	Restauration de berge intégré dans un projet global	70ml	7 500,00 €	/	/	/	/	**70ml**	**7 500,00 €**
	Restauration de berge dissociée d'un projet global	150ml	27 000,00 €	/	/	/	/	**150ml**	**27 000,00 €**
	Protection de berge associé à un usage unique	3ml	4 000,00 €	/	/	/	/	**3ml**	**4 000,00 €**
Limiter les ruissellements et améliorer la qualité de l'eau	Plantation de ripisylve intégrée dans un projet global	1190ml	7 500,00 €	400ml	2 500 €	1000ml	3 500,00 €	**2 590ml**	**13 500,00 €**
	Plantation ripisylve dissociée d'un projet global	650ml	35 000 €	/	/	/	/	**650ml**	**35 000,00 €**
Travailler avec les agriculteurs pour diminuer les pollutions et dégradations liés au pâturage	Travaux agricoles intégrés dans un projet global	2 abreuvoirs 1 400ml clôture 2 franchissements	13 000,00 €	/	/	1 800ml clôture 1 franchissement	11 000,00 €	**2 abreuvoirs** **3 200ml clôture** **3 franchissements**	**34 000,00 €**
	Travaux agricoles dissociés d'un projet global	5 abreuvoirs et 110ml clôture	50 000,00 €	6 abreuvoirs 2 700ml clôture	24 000,00 €	3 abreuvoirs 250ml clôture	7 000,00 €	**14 abreuvoirs** **3 060ml clôture**	**81 000,00 €**

		2025		2026		2027		Synthèse 2025-2027	
Objectifs	**Sous-objectifs**	**Quantité projetée**	**Coût TTC projeté**	**Quantité projetée**	**Coût TTC projeté**	**Quantité projetée**	**Coût TTC projeté**	**Quantité projetée**	**Coût TTC projeté**
Dresser un bilan de réalisation du Contrat Territorial	Etude bilan du Contrat Territorial pour la période 2022-2027	/	/	/	/	1 étude	100 000,00 €	**1 étude**	**100 000,00 €**
Mobiliser les financements nécessaires à l'animation du contrat	Animation du contrat territorial Postes de coordinateur (2TP) et de soutien (0,5ETP administratif et 1 stagiaire d'étude)		117 600,00 €		128 600,00 €		128 600,00 €		**374 800,00 €**
Sensibiliser, communiquer	Communication sur le contrat territorial et les actions réalisées		4 500,00 €		8 500,00 €		5 500,00 €		**18 500,00 €**
Suivre les actions de restauration des milieux aquatiques	Mise en place d'indicateurs de suivi après travaux et réaliser un suivi de la qualité de la Judelle		22 000,00 €		22 000,00 €		18 000,00 €		**62 000,00 €**
TOTAL CTMA 2EME CYCLE RU, VAUVISE, AUBOIS ET AFFLUENTS 2025-2027			**550 600,00 €**		**421 600,00 €**		**551 100,00 €**		**1 523 300,00 €**

Par ailleurs, **le plan de financement** prévu pour ce second cycle est le suivant :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 819 130,00€ TTC ;
- Région Centre Val de Loire : 116 000,00€ TTC ;
- UE (fonds FEDER-FSE) : 72 240,00€ TTC ;
- CD18 : 137 323,40€ TTC ;
- SIRVAA : 378 606,60€ TTC.

Bilan financier détaillé

❖ Ajustements effectués en cours de période contractuelle :

Le programme d'actions a été révisé par un avenant n°1 en 2024. Cet avenant prévoyait un budget à la baisse pour les actions du territoire du Ru, de la Vauvise et de leurs affluents ainsi que l'intégration de trois actions du territoire Aubois et affluents de la Loire et de l'Allier.

MONTANT Prévisionnel CTMA initial 2022 - 2024 — 920 056€ TTC

MONTANT Previsionnel Avenant n°1 2022 - 2025 — 746 527€ TTC

❖ Bilan financier

Le bilan financier du Contrat Territorial Milieux Aquatiques sur les bassins-versants du Ru, de la Vauvise, de l'Aubois et de leurs Affluents peut être synthétisé par les diagrammes ci-dessous :

MONTANT PREVISIONNEL 2022 - 2024 — 746 527€ TTC

MONTANT REALISE 2022 - 2025 — 407 216,71€ TTC

55 %

Synthèse budgétaire par typologie d'action CTMA 2022 – 2024

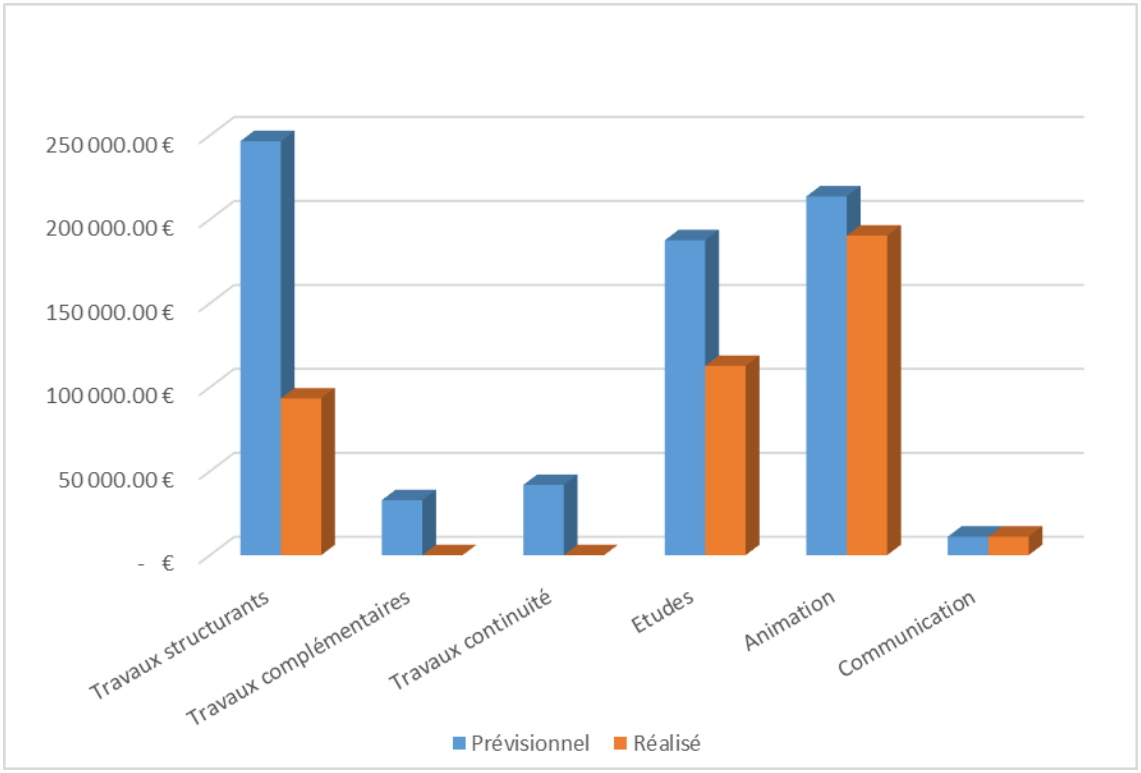

Répartition des actions sur le budget total engagé 2022 – 2024

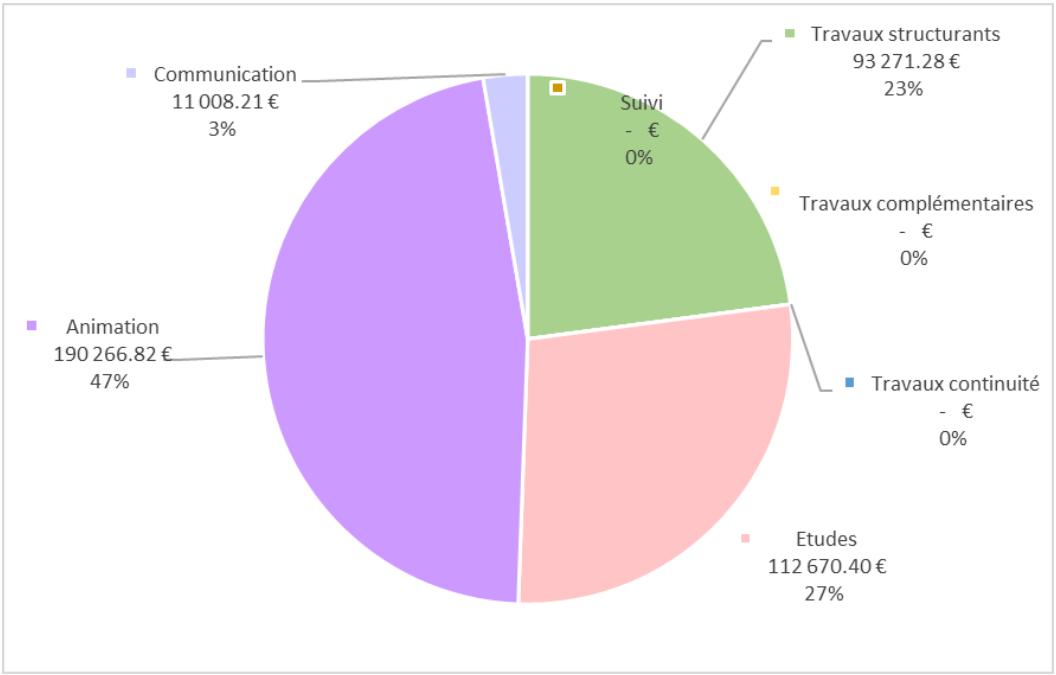

Synthèse budgétaire par signataire du contrat territorial 2022 – 2024

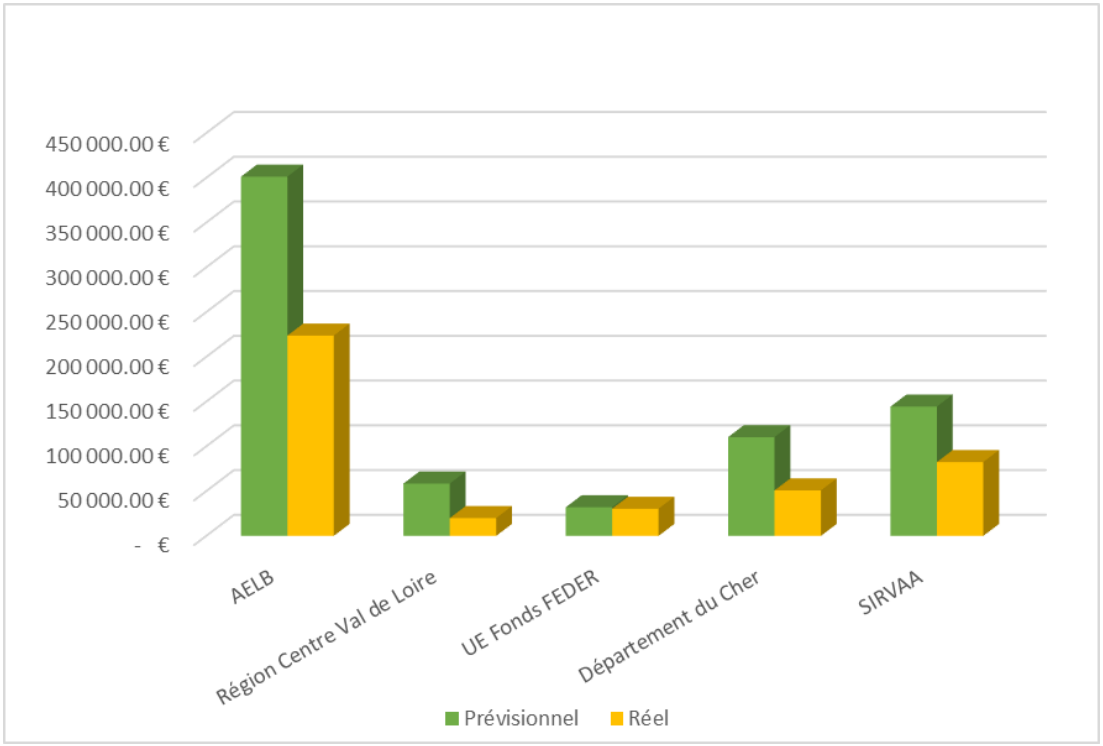
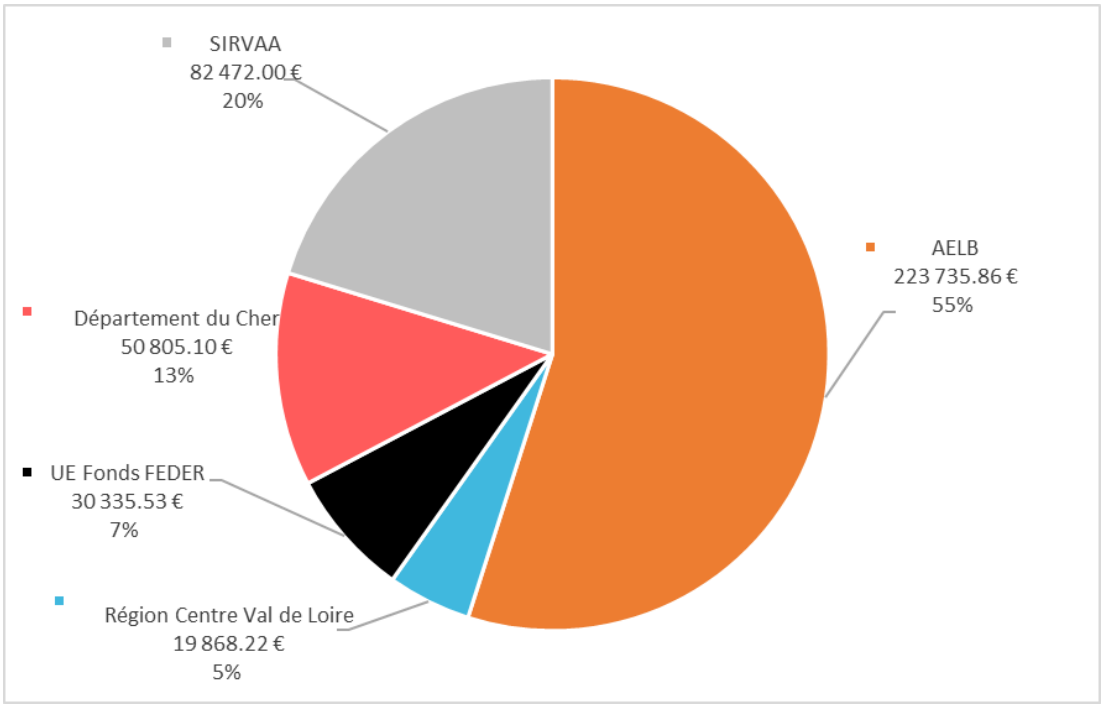
Répartition des participations financières sur le budget total réel 2022 – 2024